

10 OCTOBRE : JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT, MOBILISONS-NOUS POUR L'ABOLITION !

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 10 OCTOBRE 2024

L'année 2023 a été marquée par une augmentation importante tant du nombre de condamnations à la peine de mort (2428 contre 2016 en 2022) que d'exécutions (1153 contre 883 l'année précédente).

Pourtant, de plus en plus de pays abolissent la peine de mort : aujourd'hui 144 pays sont abolitionnistes en fait ou en droit (112 pour tous les crimes, 9 pour les crimes de droit commun et 23 le sont en pratique puisqu'ils n'ont procédé à aucune exécution depuis 10 ans). Même s'il reste 55 pays non abolitionnistes, seuls 16 d'entre eux ont procédé à exécutions en 2023 contre 23 en 2022.

Le nombre d'exécutions, le plus haut jamais atteint depuis 2015, est essentiellement dû à l'Iran où 853 personnes ont été exécutées contre 576 en 2022 (parmi elles, 24 femmes et 5 mineurs). Ce pays a le triste privilège de comptabiliser 74 % des peines capitales comptabilisées¹ dans le monde. Près de la moitié sont liées au trafic de stupéfiants ; on constate que les personnes les plus précaires et les minorités sont particulièrement touchées. Le nombre de personnes exécutées a également augmenté aux Etats-Unis (25 contre 21), en Somalie, en Afghanistan, au Vietnam...

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) s'associe cette année encore à la campagne de la Coalition mondiale contre la peine de mort intitulée « La peine de mort ne protège personne – Abolissons la » qui vise à « *démystifier la théorie de la dissuasion* ». Face à la montée des extrêmes droites dans de nombreux pays à travers le monde, cette campagne revêt une importance particulière. Il est important de rappeler que le premier des droits fondamentaux est le droit à la vie et non le droit à la sécurité. Le terme sécurité est instrumentalisé pour attiser les peurs et masquer l'insuffisance des politiques, notamment sociales, qui contribuent à la montée du climat d'insécurité. La LDH rappelle que ce sont les inégalités politiques, sociales et économiques accompagnées de violations des droits humains qui aggravent les conditions d'instabilité et de violence.

Ajouter de la violence à la violence n'a jamais rien résolu. Les pays ayant aboli la peine de mort récemment voient plutôt leur taux d'homicides volontaires diminuer.

Plus que jamais mobilisons-nous contre la peine de mort !

¹ Les exécutions en Chine ne sont pas comptabilisées puisqu'aucun chiffre n'est publié en ce domaine mais l'on sait que le nombre d'exécutions s'élèvent à plusieurs centaines, voire milliers.

LDH

Fondée en 1898

